

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DU CALVADOS  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
 INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

**Délibérations**



Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du **Jeu**di 30 Mai 2024 à 20h30

L'an deux mille vingt-quatre, le trente mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le vingt-quatre mai deux mille vingt-quatre.

Les courriers de convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt-quatre mai deux mille vingt-quatre.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Nombre de membres en exercice : **61**

Nombre de membres présents : **41**

Nombre de membres ayant donné pouvoir : **6**

Nombre de membres excusés : **3**

Nombre de membres absents : **11**

Date de convocation :  
**24 mai 2024**

Acte rendu exécutoire après visa du contrôlé de légalité le :

**- 7 JUIN 2024**

et publication par la mise en ligne sur le site internet le :

**- 7 JUIN 2024**

**2 - Urbanisme**

**2.1 - Documents d'urbanisme**

**Objet : Création de Périmètres Délimités des Abords (PDA) de Monuments Historiques sur la commune de Vire Normandie**

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT					X
Mme Nathalie BOUILLARD			M. Jean ELISABETH		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT			Mme Valérie DESQUESNE		
M. Sylvain DELANGE			Mme Gislaine MARIE		
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH	X				
Mme Najat LEMERAY			Mme Catherine CAILLY		
<b>LA VILLETTE</b>					
M. Daniel BREARD	X				
<b>PERIGNY</b>					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				
<b>PONTECOULANT</b>					
Mme Gislaine MARIE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
M. Manuel MACHADO		Mme Vanessa LARCHER			
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					
M. Jean TURMEL	X				
<b>BEAUMESNIL</b>					
M. Gilles PORQUET	X				
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>					
M. Denis JOUAULT			M. Maurice ANNE		
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
<b>PONT-BELLANGER</b>					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>					
M. Maurice ANNE	X				
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>					
Mme Catherine GARNIER	X				
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>					
Mme Annick ALLAIN				X	
M. Alain DECLOMESNIL				X	
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN	X				
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU	X				
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X
<b>VALDALLIERE</b>					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA					X

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>VIRE NORMANDIE</b>					
M. Gilles ALLEGRE	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ					X
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES			M. Marc GUILLAUMIN		
M. Joël DROULLON					X
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE				X	
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT					X
Mme Jane PIGAULT					X
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>11</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>			<b>61</b>		
<b>Nombre de conseillers présents</b>			<b>41</b>		
<b>Quorum</b>			<b>31</b>		
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)</b>			<b>47</b>		

M. Marc GUILLAUMIN, Vice-Président en charge des affaires liées à l'Urbanisme, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

La commune de Vire Normandie a sollicité les services de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) pour la création de Périmètres Délimités des Abords (PDA) se substituant aux périmètres actuels de 500m autour des Monuments Historiques de la commune.

En application de l'article L.621-30 du code du patrimoine relatif à la protection des abords des monuments historiques inscrits ou classés, la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie (DRAC), représentée par l'Architecte des Bâtiments de France, cette sollicitation a conduit à la proposition, par l'Architecte des Bâtiments de France, de quatre PDA autour des monuments historiques suivants :

- L'église Saint-Gilles à Coulonces
- Le pupitre du cimetière de Maisoncelles-la-Jourdan
- Le dolmen de la loge aux Sarrazins à Saint-Germain-de-Tallevende La Lande Vaumont
- L'ancien portail du couvent de Blon à Vaudry

Les autres Monuments Historiques de la commune de Vire Normandie conserveront, à défaut, les périmètres de 500m.

Vu le code du patrimoine et notamment les article L.621-30, L.621-31, R.621-93 et R.621-95,

Vu les protections au titre des monuments historiques de :

- L'église Saint-Gilles à Coulonces, inscription par arrêté du 19 mars 1927 ;
- Le pupitre du cimetière de Maisoncelles-la-Jourdan, inscription par arrêté du 19 septembre 1928 ;
- Le dolmen de la loge aux Sarrazins à Saint-Germain-de-Tallevende La Lande Vaumont, classement par arrêté du 26 juin 1934 ;
- L'ancien portail du couvent de Blon à Vaudry, inscription par arrêté du 22 septembre 1986.

Considérant les périmètres de protection de 500 mètres actuellement en vigueur pour ces monuments, Considérant les avis favorables en dates du 22/05/2023, du 03/07/2023 et du 08/04/2024 du Conseil Municipal de la commune de Vire Normandie,

Vu l'article L.621-31 du code du patrimoine qui vise que lorsque le projet de périmètre délimité des abords est instruit concomitamment à l'élaboration, à la révision ou à la modification du plan local d'urbanisme, l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, diligente une enquête publique unique portant à la fois sur le projet de document d'urbanisme et sur le projet de périmètre délimité des abords.

Suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme et Habitat » réunie en date du 29 février 2024 et du Bureau communautaire réuni le 20 mars 2024, il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'émettre un avis favorable au projet de Périmètres Délimités des Abords (PDA) proposé par la DRAC sur la commune de Vire Normandie ;
- d'autoriser que ce projet de Périmètres Délimités des Abords (PDA) soit adjoint à l'enquête publique de la modification de droit commun n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vire Normandie.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures.

M. Corentin GOETHALS  
Le secrétaire de séance



Mme Catherine GOURNEY-LECONTE  
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau,

